

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 septembre 2015

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Maire.

Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint

Monsieur Jean-Louis DROUARD, Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Mademoiselle Mélanie BRESSION, Madame Anne MILLOT, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Madame Anne COLLINOT, Conseillers.

Représentés : Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX par Monsieur Jacques TOUBOULIC, Mademoiselle Caroline DALLE-NOGARE par Mademoiselle Mélanie BRESSION

Secrétaire(s) de la séance: Anne COLLINOT

Début de séance : 20 h 00

Ordre du jour:

- Point sur les chats sans maître.
- Rapports de VEOLIA sur l'eau potable et l'assainissement collectif 2014.
- Aménagement et gestion du local de la halte nautique.
- Augmentation du temps de travail de Madame Bellancourt.
- Recrutement de Madame Landrier.
- Repas de la Saint Potentien et animation.
- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection de la toiture et de la zinguerie du Centre de Loisirs.
- Location de la salle polyvalente et du camping au projet Raid UPEC .
- Création d'une route forestière avec place de retournement en forêt communale.
- Renouvellement du bail précaire d'ACACIAS SARL.
- Location d'un garage communal rue du Colonel Rozanoff.
- Classement dans la voirie communale du chemin d'accès à l'école.
- Convention de partenariat avec l'ODSAA.
- Courriers du Crédit Agricole et de la Banque Postale concernant le Distributeur Automatique de Billets.

- Courrier de M. Jovet sur les commissions tourisme et communication.
- Courrier divers.

Le Maire demande aux élus s'il peut ajouter deux points à l'ordre du jour:

- l'accueil des réfugiés syriens
- l'accueil des enfants le matin à l'école

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Le compte- rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES CHATS SANS MAÎTRE

Monsieur Guilbert informe les élus que 26 chats ont été attrapés, depuis le début de l'opération. La dépense est prise en charge en totalité par : La Fondation Brigitte Bardot qui a participé à l'identification par tatouage, et la stérilisation ou castration à hauteur de 816€.

L'association 30 Millions d'Amis à hauteur de 2800€.

Nous remercions ces deux associations pour leur aide financière et leur dévouement.

Une cage de socialisation doit être prêtée par l'association "Respectons".

RAPPORTS DE VEOLIA SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 (D 2015 060)

Le Conseil Municipal adopte le rapport sur l'eau potable et le rapport sur l'assainissement collectif de Véolia pour l'année 2014. Toutefois, il note la très mauvaise rentabilité du réseau d'eau potable (due aux nombreuses fuites sur le réseau plomb vétuste).

AMENAGEMENT ET GESTION DU LOCAL DE LA HALTE NAUTIQUE

Le bâtiment sera désormais utilisé pour accueillir les employés communaux. Des étagères y seront installées et le local aménagé. Les véhicules communaux seront stationnés dans ce bâtiment.

D'autre part, la fréquentation de la halte nautique a été très bonne cette année. C'est une recette intéressante pour la commune, qui génère une bonne rentabilité sans impayés.

La société "Les Canalous", représentée par Monsieur Claude Carignant demande l'autorisation de mettre 10 bateaux en hivernage, à la halte nautique de Châtel-Censoir. La décision sera prise ultérieurement.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF (D 2015 061)

Le Conseil Municipal, décide de recruter en contrat unique d'insertion, Madame Émilie LANDRIER, à compter du 05 octobre 2015 jusqu'au 04 août 2016, au poste d'adjoint administratif pour 20 heures par semaine.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MADAME BELLANCOURT

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail de Madame Bellancourt. Toutefois, si les conditions de fréquentations de l'accueil du matin ne sont pas remplies, Mme Bellancourt reprendra ses anciens horaires.

La décision est intrinsèquement liée à l'avenir de l'accueil des enfants le matin, sachant que le quotat de 5 élèves semble ne pas être atteint. Ce sujet sera abordé en fin de séance.

REPAS DE LA SAINT POTENTIEN

La commune a reçu deux propositions pour le repas de la Saint Potentien.

La première, de L'Atelier des Saveurs à Sauvigny-le-Bois

La deuxième, de notre restaurateur local l'Étape des Gourmets.

Le Conseil Municipal opte pour la proposition de l'Étape des Gourmets. Il rappelle la continuité des règles mises en place pour la participation au repas : être inscrit sur la liste électorale de la commune et être âgé de plus de 70 ans. L'animation sera assurée par le musicien "Marco".

SUBVENTION POUR REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE LOISIRS (D 2015 062)

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 30% du coût des travaux hors taxes, auprès du Conseil Départemental, afin de procéder à la réfection de la toiture et de la zinguerie du centre de Loisirs de Châtel-Censoir.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L' UPEC (D 2015 063)

Le Maire informe les élus que Madame Nathalie Duroux organise le projet Raid UPEC 2016, pour les futurs enseignants d'éducation physique et sportive. A l'occasion de cette manifestation, elle souhaite louer la salle polyvalente du mercredi 25 mai 2016 au vendredi 27 mai 2016. Le Conseil Municipal accepte cette demande de location au prix de 220.00€ + 30.00€ de cuisine. Ils demandent également un hébergement au camping pour 45 à 50 étudiants. Les tarifs et la gestion du camping pour la saison 2016 n'étant pas fixé le Conseil Municipal n'est pas en mesure de fixer un tarif définitif. En revanche, il sera

demandé à l'Étape des Gourmets de préparer les petits déjeuners, en cas où nous ne pourrions en assurer la prestation.

CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE

Monsieur le Maire précise qu'avant de toucher la subvention pour la route forestière, la commune devra payer la totalité des travaux. Madame Meret, agent de l'Office National des Forêts, ainsi que son responsable nous présenteront à nouveau le projet, avec le financement possible, lors d'une réunion de la commission. La décision est de ce fait différée.

RENOUVELLEMENT DU BAIL PRECAIRE DU BATIMENT INDUSTRIEL SITUE 46 RUE DU COLONEL ROZANOFF (D 2015 065)

Le contrat de location du bâtiment industriel situé 46 rue du Colonel Rozanoff à Châtel-Censoir, établi entre la commune et la société ACACIAS SARL, a pris fin le 31 août 2015. Les élus autorisent le Maire à signer un nouveau bail précaire d'un an, sous condition d'une mise à jour rapide des impayés. Le nouveau bail débutera le 1er septembre 2015 pour se terminer le 31 août 2016.

LOCATION DU GARAGE COMMUNAL N°7 (D 2015 066)

Le Conseil Municipal accepte de louer le garage communal N°7, situé route d'Asnières à Châtel-Censoir, à Madame Mélanie MONNET à compter du 1er octobre 2015. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location.

TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE (D 2015 064)

Suite au tableau de classement de la voirie communale, établi par la Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne, le Conseil Municipal décide de classer 20 154 mètres de voirie communale revêtue et non revêtue.

CONVENTION AVEC L'ODSAA (D 2015 067)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'ODSAA, proposant un intervenant pour le périscolaire, tous les jeudis pendant 1heure, du 1er septembre 2015 au 4 juillet 2016, au tarif de 50€ net de l'heure.

COURRIERS DU CREDIT AGRICOLE ET DE LA BANQUE POSTALE

La forte mobilisation des politiques et des habitants de Châtel-Censoir sur ce point est saluée et remerciée par l'ensemble des élus.

La Banque Postale n'envisage pas d'installer un distributeur de billets dans l'immédiat.

Le Crédit Agricole ne reviendra pas sur sa décision de fermeture de son antenne de Châtel-Censoir.

Le retrait d'un distributeur à Châtel-Censoir serait très préjudiciable pour la population et les touristes, ainsi que pour les communes avoisinantes. Dans le cadre du fonctionnement du Relais Services Publics, une aide au maintien d'un distributeur pourrait être envisageable.

La mise en place d'un point de retrait d'argent au Proximarché est imminente, mais exclusivement réservée aux clients du Crédit Agricole Bourgogne Franche Comté.

La municipalité a reçu le soutien des Sénateurs, du Président du Conseil Départemental, mais aussi du Député. Ceux-ci, en liaison avec la Sous-Préfecture d'Avallon réfléchissent à une solution pour le maintien d'un distributeur à billets dans notre commune.

COURRIER DE MONSIEUR JOVET

Monsieur Jovet prend la parole et lit le courrier déposé au Maire concernant son ressenti sur les commissions Tourisme et Communication.

Il souligne que les deux commissions ne fonctionnent pas sans son implication, qu'aucune réunion n'est organisée et que la responsable Madame Collinot n'est pas souvent présente. Monsieur Jovet demande l'autorisation au Conseil Municipal de prendre la responsabilité des commissions Tourisme et Communication. Madame Collinot remercie Monsieur Jovet pour tout ce qu'il a fait dans le domaine touristique. M. Jovet demande qu'un bilan de la saison touristique soit présenté fin septembre et que l'on réunisse la commission.

Les élus ont pris note des remarques de Monsieur Jovet mais ne souhaitent pas lui confier les deux commissions.

Monsieur Jovet informe le Conseil Municipal qu'il démissionne donc de ces commissions Tourisme et Communication. Il continuera à gérer provisoirement le site de la commune jusqu'au prochain Conseil Municipal, où il fera connaître sa décision définitive sur ce point, sachant que la gestion du site rentre dans le cadre de la commission communication.

Il démissionne également de la commission camping en tant que responsable. Toutefois, il souhaite rester dans cette commission. Monsieur Sebillaud veut bien intégrer la commission camping, et Monsieur Guilbert accepte d'en être le rapporteur.

COURRIERS DIVERS

Le Maire fait part d'une lettre de remerciements de Madame Patricia Col au nom de Châtel Anim'Coeur de Village, concernant l'implication de la commune et des élus lors de leur "petite vadrouille espagnole".

Le Centre Georges François Leclerc remercie la municipalité pour le versement de la subvention au profit du développement de la recherche de lutte contre le Cancer.

Enfin, une visites aux lanternes est organisée à Châtel-Censoir, avec Madame Kerfa, guide de l'Yonne, le samedi 19 septembre 2015 à 20h30, avec pour point de départ la place de la Mairie.

AJOUT A L ORDRE DU JOUR: REFUGIES

La Préfecture et le Conseil Départemental ont contacté la Mairie, parce que la commune avait accueilli 70 réfugiés bosniaques au VVF Village Vacances, il y a 22 ans.

Le VVF Village Vacances a proposé de mettre à disposition temporairement 6 à 8 logements pour 4 à 6 personnes par logement du 1er novembre 2015 au 1er mars 2016.

Des questions se posent : après le 01 Mars 2016, où iront- ils ? La municipalité doit- elle s'engager ? Que va-t-on leur donner d'autres que le logement ? Nourriture ?

Qu'est ce qui est à la charge de la Préfecture et de la commune ?

Une cellule spéciale a été créée en Préfecture pour gérer cette situation.

Une décision collective doit être prise sur le principe d'accueillir ou non des familles de réfugiés.

Le Maire dit que notre devoir est de les accueillir .

Monsieur Guilbert dit qu'il faut savoir si ce sont des migrants ou des réfugiés. Vraisemblablement selon les critères de passage dans les centres de regroupements administratifs (CADA) ils auraient plutôt un statut de réfugié.

Monsieur le Maire veut répondre positivement avec l'aval des élus, sous réserve d'obtenir les informations complémentaires de la part de la Préfecture.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : L'ACCUEIL DES ENFANTS LE MATIN A L'ECOLE

Il est proposé aux familles une solution d'accueil de leurs enfants le matin, dès 7h30.

A ce jour, seuls 3 enfants sont inscrits au lieu de 5, nombre minimum requis pour conserver cette prestation.

Le Conseil Municipal décide d'accorder un délai : si au 15 septembre 2015 il n'y a pas ce minimum de 5 élèves, l'accueil du matin sera supprimé. Inversement, si ce nombre est atteint, alors l'accueil sera maintenu et les heures de travail de Mme Bellancourt seront augmentées.